FEDAIRSPORT
Fédération des Acteurs des Équipements de Sports et de Loisirs

Conseils pour la rénovation d'un sol sportif intérieur

La rénovation d'un sol sportif de gymnase est toujours une opération délicate à la fois pour le Maître d'ouvrage et pour les entreprises. Si le fait de changer un sol peut paraitre commun, il faut pourtant tenir compte d'un certain nombre de facteurs pour qu'au moment de l'arrachage du revêtement en place, de mauvaises surprises ne viennent modifier les travaux préparatoires prévus et par conséquent alourdir le budget prévu par le Maître d'ouvrage.
Il est fortement conseillé au Maître d'ouvrage de faire appel à un bureau d'études ou un laboratoire pour mener à bien sa rénovation.

Document réalisé sur la base des informations transmises par les membres de FEDAIRSPORT lors de la commission recyclage: www.fedairsport.fr

Conseils pour la rénovation d'un sol sportif intérieur

Pourquoi un guide ?

Ce guide a pour but principal

- de permettre au Maître d'ouvrage de bien définir son projet
- de permettre aux entreprises de répondre le plus précisément possible aux attentes du
- Maître d'ouvrage
- d'éviter les travaux supplémentaires
- de faciliter l'analyse des offres
- de respecter les délais d'exécution des travaux
- de limiter les risques de sinistre ultérieur

Pour obtenir un résultat conforme à la réglementation et permettre aux entreprises de répondre dans les meilleures conditions, il est important que le Maître d'ouvrage communique tous les éléments dont il dispose sur le support existant, qu'il précise ses objectifs quant à l'utilisation de la salle et soit le plus précis possible dans ses préconisations.

Conseils pour la rénovation d'un sol sportif intérieur

Etape 1: La connaissance du support

La reconnaissance des supports consiste en un examen des sols et des lieux dans et sur lesquels l'entreprise aura à travailler. Celle-ci permettra à l'entreprise de réaliser un chiffrage précis des travaux à réaliser pour être en conformité avec la réglementation (norme NF 90-202) et le souhait du Maître d'ouvrage.

Il appartient au Maître d'ouvrage de fournir tous les documents en sa possession afin de préciser, à l'entreprise, avant que celle-ci n'engage sa responsabilité :

- la composition et l'épaisseur du support
- la description du type de sol sportif existant et son épaisseur
- la présence d'une interface de désolidarisation
- la présence d'un chauffage par le sol
- la dimension de l'ouvrage

Le Maître d'ouvrage devra s'assurer que toutes les entreprises auront bien pris en compte toutes les contraintes du chantier. Il devra également mener les investigations suivantes :

- la présence d'humidité ou d'infiltrations
- l'état du drainage du bâtiment
- la liste des sinistres éventuels intervenus dans le gymnase et/ou des réparations éventuelles déjà effectuées
- la présence de joints de dilatation et/ou de fractionnement sous le revêtement
- la présence d'amiante
- le type de colle utilisée
- la présence de ragréage
- l'épaisseur et la cohésion pour chacune des couches
- le repérage des défauts de planéité

Conseils pour la rénovation d'un sol sportif intérieur

Etape 2: Les éléments complémentaires

Le Maître d'ouvrage déterminera avec précision les travaux à réaliser :

- le nombre d'ancrages à créer et/ou supprimer
- le nombre et la nature des tracés des lignes de jeux ainsi que la dimension des terrains et la priorité
- des lignes de jeux
- le déplacement des équipements sportifs
- le démontage et le remontage des équipements sportifs
- le classement d'usage du bâtiment (niveau d'homologation, utilisation scolaire…)
- la polyvalence sportive ou extra-sportive
- la présence de tribunes
- la liste des disciplines sportives pratiquées dans le gymnase
- la pratique handisport
- les contraintes de planning
- la protection de l'ouvrage si nécessaire
- l'objectif environnemental

Etape 3: Préconisation

C'est au Maître d'ouvrage qu'il revient de prendre la décision de la solution technique pour la mise
en conformité du support existant et de l'inscrire dans les pièces du marché.
Il appartient au Maître d'ouvrage de faire réaliser la prescription de ces travaux par un maître d'oeuvre
compétent (interne ou externe), assisté si nécessaire par un laboratoire indépendant et spécialisé.
Celui-ci déterminera les travaux préparatoires suivants :

- destruction ou conservation du support existant
- arrachage ou conservation du sol sportif existant
- mise en décharge agréée
- suppression ou conservation du ragréage existant
- grenaillage et/ou ponçage du support
- rabotage des bosses
- reprise de planimétrie
- importance des déflachages et/ou rebouchages
- réalisation d'une chape rapportée
- contrôle du support par un laboratoire indépendant

Rappel normatif :

DTU 13-3 : dallages
NFP 90-202 : support de revêtements des sols sportifs
NF EN 14-904 : sols multisports intérieurs, norme européenne

FEDAIRSPORT
Fédération des Acteurs des Équipements de Sports et de Loisirs

Fédération des acteurs des équipements
de sports et de loisirs

«Construisons ensemble pour le sport et les loisirs »

Œuvre pour la pleine utilisation des équipements
sportifs de qualité dans une logique de
Développement Durable

Contact
FEDAIRSPORT
www.fedairsport.fr